

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports
Sous-rubrique: Mise en consultation publique des plans
Date de publication: KABVS 12.02.2025
Visible par le public jusqu'au: 12.05.2025
Numéro de publication: BA-VS10-0000000677

Entité de publication



Commune de Fully, Rue de l'Eglise 46, 1926 Fully

Mise en consultation publique des plans – Crédation de zones réservées des Hauts de Fully, Fully

Enquête publique

Création de zones réservées des Hauts de Fully

Hameaux de Euloz / Planuit / Buitonne / Chiboz

Le Conseil municipal de Fully rend notoire qu'il a décidé, en séance du 4 février 2025, de déclarer, en vertu des dispositions des art. 27 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et 19 de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT), des zones réservées sur certaines portions du territoire communal (Hauts de Fully), selon le dossier en consultation à la commune.

Le but poursuivi est de permettre, à l'intérieur de ces zones réservées, une adaptation des plans d'affection des zones (PAZ) et de la réglementation y relative aux exigences de la LAT et de l'arrêt rendu par le Tribunal fédéral le 11 juin 2024. A l'intérieur de ces zones réservées, rien ne sera entrepris qui aille à l'encontre ou qui compromette la réalisation des objectifs communaux et l'établissement des plans. Les zones réservées sont prévues pour une durée de 5 ans. Elles entrent en force dès la présente publication au bulletin officiel de la décision du Conseil municipal les instituant.

Moyen de droit / Consultation

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier au secrétariat communal du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00.

Une séance d'information à la population est prévue le 24 février 2025 à 19h00 à la Salle de gym de Charnot.

Les remarques et oppositions éventuelles, motivées, à l'encontre de la nécessité des zones réservées, de leur durée et de l'opportunité du but suivi doivent être adressées par écrit au Conseil municipal dans le délai de 30 jours dès la présente publication.

Point de contact

Commune de Fully
Rue de l'Eglise 46
1926 Fully